

## Divorce avec un tunisien

Par **Ángel42**, le **15/07/2024** à **06:45**

Bonjour, j'ai 23 ans et je suis marié avec un tunisien depuis septembre 2021 il a attendu un an avant de partir en Tunisie donc le 22 octobre 2022, le problème qu'il y a c'est qu'il a attendu de partir en Tunisie pour me tromper et me harcèle pour que je lui fasse ses papiers. J'ai vécu des violences conjugales avec cette personne, mais je n'arrive pas à divorcer car aucun avocat ne veut prendre cette affaire, je suis dans une salle panade car je ne peux refaire ma vie. Ce mariage me bloque, j'ai besoin d'aide, pouvez-vous m'aider

Par **Lorella**, le **15/07/2024** à **12:33**

Bonjour,

Serait-ce un mariage gris ?

L'une des parties trompe l'autre sur ses véritables sentiments et intentions.

Mariage blanc : les deux parties ont conscience que l'union est fallacieuse

Si je comprends bien, vous vivez en France et votre mari vit en Tunisie ?

il y a deux façons de faire :

- demander l'annulation du mariage
- demander le divorce

La différence ? L'annulation du mariage est rétroactive, donc réputé n'avoir jamais existé

Des explications ici

<https://www.village-justice.com/articles/mariage-gris-conditions-annulation-sanctions,37194.html>